

Bron, le 12 mai 2026

P.V. du Conseil de l'Institut de Psychologie de Lyon
Du 12 mai 2026

COMPOSITION DU CONSEIL

Membres élus présents : G. Michael - A.R. Galiano - C. Morin-Messabel - B. Clavel – M. Doumergue - P. Rozet - S. Iacovelli– B. Gay – K. Benarab – F-X. Pénicaud – C. Campant-Dechaux – E. Baily

Membres de droit présents : T. Leroy

Membres élus absents ou excusés : F.D. Camps (procuration) - R. Minjard (procuration) – P.J. Chantepie - L. Dutriaux - E. Laneyrie (procuration) - G. Talfournier (procuration) - S. Le Pontois - T. Ez zajjari - I. Ramet – T. Mahjoubi – L. Vermeulen - T. Arnould - E. Viricel (procuration)

Membres invités présents : B. Mézière – L-A. Mitsopoulou-Sonta

ORDRE DU JOUR

1. **Installation de personnalité extérieure Ville de Lyon : Mme Touria MAHJOUBI**
2. **Approbation du PV du conseil du 10 février 2026 (vote)**
3. **Projet de développement de l'Institut :**
 - Note d'intention : Centre Universitaire de Services en Psychologie et sciences cognitives (vote)
 - Désignation des personnalités extérieures
 - Election d'un vice-président
4. **Informations pédagogiques :**
 - Composition des conseils de perfectionnement des formations de Licence et Master (vote)
 - Présentation de l'offre de formation continue (information)
 - DU PraCSys (vote)
 - MCCC PSTO 25/26 (information)
 - Répartition du budget pour l'évaluation des candidatures en master (vote)
5. **Informations administratives :**
 - Validation de l'agenda des réunions de l'Institut de Psychologie pour l'année 2026/27
6. **Questions diverses**

DISCUSSIONS ET DÉCISIONS**1. Installation de Mme Touria MAHJOUBI**

Avant de procéder à l'installation de Mme Touria MAHJOUBI en qualité de personnalité extérieure représentante de la Ville de Lyon, le président du conseil a rappelé le contexte statutaire. Lors de la dernière révision des statuts du Conseil de l'Institut, le nombre de représentants des collectivités territoriales parmi les personnalités extérieures a été réduit de trois à deux, avec des dispositions transitoires permettant le

maintien des mandats en cours jusqu'à leur terme. Les mandats de M. Tarik EZ ZAJJARI et de son suppléant M. Marc DUBIEF, représentants de la Ville de Bron, arrivant à leur terme, la question de la composition du collège des personnalités extérieures représentant les collectivités s'est posée.

Une discussion s'est engagée au sein du Conseil sur la stratégie à adopter pour pourvoir les sièges vacants. Deux options ont été envisagées : accepter la désignation proposée par la Ville de Lyon (Mme MAHJoubi) ou solliciter plutôt la Ville de Bron ou la Métropole de Lyon. Les membres ont rappelé l'intérêt stratégique d'entretenir des liens institutionnels avec des collectivités susceptibles d'apporter un soutien au projet de développement de l'Institut, notamment le futur Centre Universitaire de Services en Psychologie et sciences cognitives (CUSP). Il a été rappelé que le mandat de Mme Isabelle RAMET, représentante de la région Auvergne-Rhône-Alpes, arrivera à échéance en mai 2027, ce qui constituera une nouvelle occasion d'arbitrage.

À l'issue des échanges, le Conseil a acté l'installation de Mme Touria MAHJoubi en qualité de personnalité extérieure, représentante de la Ville de Lyon, en remplacement de M. Emmanuel VIVIEN, pour la période du 23 avril 2026 au 22 avril 2030, ainsi que celle de Mme Lisa GAUTHIER en qualité de suppléante pour la même durée. Les membres du conseil présents et représentés approuvent à l'unanimité moins une abstention ces propositions de désignation.

2. Approbation du PV du conseil du 10 février 2026

Le procès-verbal du conseil du 10 février 2026 a été soumis au vote. Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, après correction de la liste des membres élus présents et absents.

3. Projet de développement de l'Institut

○ Note d'intention : Centre Universitaire de Services en Psychologie et sciences cognitives (vote)

Le directeur a présenté la note d'intention relative au projet de création d'un Centre Universitaire de Services en Psychologie et sciences cognitives (CUSP). Il a rappelé que ce projet, inscrit dans les orientations stratégiques du projet de développement de l'Institut, a fait l'objet d'un travail de maturation approfondi au cours des deux dernières années, incluant une prospection de centres d'application universitaires existants sur le territoire national — notamment à Metz, Clermont-Ferrand, Grenoble, Paris et bientôt à Caen. Tout ce travail a permis d'imaginer une première préfiguration du futur CUSP. La note d'intention, basée sur ce travail collectif, a pour objet premier de permettre à l'IPsyL de démarcher officiellement, à présent, des partenaires institutionnels et de présenter son projet à la gouvernance de l'Université en vue de la mise en place d'une étude de faisabilité approfondie.

Des échanges ont eu lieu sur le contenu de la note : la précision du vocabulaire employé (le terme « accompagnement de premier recours » ou « premier geste en santé mentale » pour qualifier l'offre individuelle), la présentation de l'offre de conseil aux organisations et entreprises, la nécessité d'une synthèse des besoins matériels et financiers, et la composition envisagée du comité de pilotage (COPI), pour lequel plusieurs partenaires stratégiques ont été évoqués : l'ARS, la Métropole de Lyon, les Hospices Civils de Lyon (HCL), le Centre Hospitalier Le Vinatier, le CLSM de Bron, la Ville de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et d'autres acteurs du champ médico-social et associatif. Il a été précisé que la population étudiante de l'Université Lyon 2 ne constitue pas le public cible du CUSP, les étudiants étant pris en charge par le centre dédié à leur santé mentale (le 102, rue de Marseille, Lyon 7).

Le directeur a indiqué que la note d'intention, enrichie des remarques formulées au cours de la séance, serait transmise à la gouvernance de l'Université et servirait de support aux premiers démarchages de partenaires. L'étape suivante consistera à constituer un COPIL réunissant les acteurs stratégiques, à obtenir un fonds d'amorçage pour financer une étude de faisabilité complète, puis à rechercher les financements nécessaires à l'ouverture effective du centre.

La note d'intention relative au projet de Centre Universitaire de Services en Psychologie et sciences cognitives a été adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Désignation des personnalités extérieures**

Le tableau récapitulatif des personnalités extérieures membres du Conseil a été présenté. Il a été relevé que deux sièges de personnalités extérieures demeurent vacants : un siège de personnalité désignée à titre individuel, et un siège de représentant d'une structure compétente dans le domaine de la psychologie et des sciences cognitives. La direction est en attente d'une proposition de candidature pour le siège de personnalité désignée à titre personnel. L'idée de solliciter la présence d'un représentant du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de Bron a été évoquée comme piste à explorer pour la personnalité extérieure représentant les structures compétentes encore à désigner.

La désignation de ces deux personnalités extérieures manquantes devrait avoir lieu, idéalement, avant l'été.

- **Election d'un vice-président**

En raison des sièges encore vacants au sein du collège des personnalités extérieures — collège dans lequel le ou la vice-président(e) doit être désigné(e) conformément aux statuts — le Conseil a décidé de reporter l'élection à la vice-présidence lors d'un prochain conseil, dès que le collège sera au complet.

4. Informations pédagogiques

- **Composition des conseils de perfectionnement des formations de Licence et Master (vote)**

Le directeur a présenté la liste des personnes invitées à siéger dans les conseils de perfectionnement de l'ensemble des diplômes de l'Institut pour l'année 2026. Il a rappelé que les conseils de perfectionnement constituent un dispositif réglementaire dont la composition doit être validée par le Conseil de l'Institut. La liste présentée, disponible sous forme de tableau, couvre l'ensemble des formations et intègre des représentants étudiants, notamment des délégués de promotion pour la Licence de Psychologie. Il a également rappelé l'utilité de présenter les rapports des conseils de perfectionnement au conseil d'Institut. Après avoir intégré la déléguée étudiante CFP à la liste de la Licence de Psychologie, le Conseil a approuvé la composition des conseils de perfectionnement à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Présentation de l'offre de formation continue (information)**

A la demande des membres du Conseil, Mme Lila MITSOPOULOU-SONTA, directrice du Département de Formation en Situation Professionnelle (FSP) de l'IpsyL, a présenté un panorama des activités de son département, qui intervient de manière transversale auprès de publics de formation continue :

[panorama actes du dep FSP10.05.2026.pdf](#)

À la suite de la présentation, plusieurs membres du Conseil ont exprimé leur intérêt pour l'offre de formation continue, évoquant notamment la possibilité de proposer de nouvelles formations sur catalogue. La question de l'inscription des DU au Compte Personnel de Formation a été abordée ; il a été précisé que les démarches entreprises auprès de France Compétences se heurtent à des exigences de formalisation très strictes, et que

seulement 10 % des DU parviennent à être enregistrés au niveau national, ce qui conduit le département à explorer d'autres pistes de financement.

- **DU PraCSys (vote)**

La création du Diplôme Universitaire Pratiques Cliniques et Systémiques (DU PraCSys) avait reçu un avis favorable lors d'un vote à distance anticipé, ce qui avait permis l'envoi de la demande aux instances de l'université mais n'avait pas de valeur réglementaire. Une régularisation s'imposait donc par un vote formel du Conseil de l'Institut. Le dossier est prévu pour examen par la CFVU lors de sa séance du 3 juillet 2026. La création du DU PraCSys avait été approuvée en ligne à l'unanimité moins une abstention. Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la validité des résultats du vote en ligne.

- **MCCC PSTO 25/26 (information)**

Le directeur a informé le Conseil d'une décision rendue par le Tribunal Administratif de Lyon le 22 octobre 2025 concernant les modalités de contrôle des connaissances et compétences (MCCC) du diplôme de master « Psychologie sociale, du travail et des organisations ». La décision acte une inégalité de traitement entre les candidats des deux parcours de cette mention — le parcours « Psychologie du travail et des organisations » n'offrant qu'une session d'examen pour certaines épreuves (mémoire de fin d'année), là où le parcours « Psychologie sociale » en prévoyait deux. Sur injonction de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJIM), les MCCC ont donc été modifiées en cours d'année universitaire 2025-2026 afin d'harmoniser cette modalité entre les deux parcours, le parcours PTO passant à deux sessions. Cette modification, votée a posteriori donc sans réelle valeur réglementaire, est présentée au Conseil pour information. Des membres du Conseil ont exprimé leur désarroi face à l'intervention croissante des juridictions administratives dans le domaine de la pédagogie et aux effets désorganisateur de ces contentieux sur les équipes enseignantes.

- **Répartition du budget pour l'évaluation des candidatures en master (vote)**

Le directeur a rappelé que le Conseil avait voté lors d'une réunion précédente le principe d'une répartition de l'enveloppe de 420 heures équivalent TD dédiée à l'évaluation des candidatures en master au prorata du nombre de dossiers reçus par chaque mention. Cette répartition peut désormais être actée sur la base des chiffres réels de candidatures pour 2026 reçues via la plateforme MonMaster (7333 candidatures représentant 3,4 minutes équivalent TD – 14 minutes de travail effectif – de traitement par dossier contre 3,8 minutes l'année précédente). Il a été noté que l'augmentation du nombre de candidatures entraîne mécaniquement une légère réduction du temps alloué par dossier. La répartition du budget pour l'évaluation des candidatures en master a été approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. Informations administratives

- **Validation de l'agenda des réunions de l'Institut pour l'année 2026/27**

Le directeur a présenté le calendrier prévisionnel des réunions de l'IPsyL pour l'année 2026-2027. Plusieurs précisions ont été apportées : le conseil du mois de juillet aura lieu le premier mardi de juillet (soit le 6 juillet 2027), en avançant d'une semaine le calendrier habituel afin de respecter les échéances de remontée budgétaire et campagne d'emploi. Une modification organisationnelle a également été proposée : la fusion des deux colonnes « Informations et questions diverses » et « Conseil pédagogique ou Séminaire pédagogique » en une seule réunion mensuelle du Conseil pédagogique de 8h30 à 12h00, afin de simplifier le calendrier et d'améliorer la lisibilité et la participation. Enfin, la Journée de l'Institut a été fixée au jeudi 26 novembre 2026 (de 8h30 à 17h30), avec l'ambition d'en faire un rendez-vous annuel festif, scientifique et pédagogique ouvert aux étudiants et aux professionnels. Le calendrier des réunions de l'Institut de Psychologie pour l'année 2026-2027 a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été soulevée à ce point de l'ordre du jour.